CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Abonnement site internet — version 2026-11-7

ARTICLE 1 — OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent la création, l'hébergement et la gestion mensuelle du site internet du client, professionnel, par DX Works (Anthony Delacroix, entrepreneur individuel). L'inscription en ligne vaut acceptation des CGV.

ARTICLE 2 — PRIX

Abonnement mensuel : 49,00 € ; frais de mise en service offerts (valeur 200,00 €). TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Toute évolution du prix est notifiée par email au moins 30 jours avant son application ; le client peut alors résilier sans frais.

ARTICLE 3 — FACTURATION ET PAIEMENT

Le premier mois est réglé en ligne à l'inscription (carte bancaire, Apple Pay ou Google Pay) ; les travaux démarrent à sa réception. L'abonnement est ensuite prélevé chaque mois, à terme à échoir, à la date anniversaire de l'inscription, sur le même moyen de paiement. Une facture acquittée est envoyée par email à chaque paiement.

Satisfait ou remboursé : si la première version du site ne lui convient pas, le client peut demander par email, avant la mise en ligne, le remboursement intégral du premier mois. L'abonnement est alors résilié, aucun site n'est publié et ses contenus sont supprimés.

ARTICLE 4 — RETARD DE PAIEMENT

En cas d'échec d'un prélèvement, le client régularise sous 15 jours. Tout retard entraîne une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Après mise en demeure restée sans effet 15 jours, DX Works peut suspendre l'accès au site jusqu'au règlement.

ARTICLE 5 — CRÉATION ET MISE EN LIGNE

Le client transmet les contenus du site (textes, photos, informations professionnelles). DX Works présente une première maquette sous 5 jours ouvrés après réception de l'ensemble des contenus. La conception inclut 2 séries de corrections ; au-delà, toute retouche avant la mise en ligne fait l'objet d'un devis complémentaire. Le site est mis en ligne après validation de la maquette par le client.

ARTICLE 6 — PRESTATIONS INCLUSES

- Hébergement du site et certificat de sécurité (HTTPS)
- Maintenance technique et mises à jour de sécurité
- Modifications de textes et de photos, sans limite de nombre, réalisées sous 5 jours ouvrés à compter de la demande par email
- Création et optimisation de la fiche Google Business Profile du client

ARTICLE 7 — PRESTATIONS NON INCLUSES

Refonte ou changement de structure du site, nouvelles fonctionnalités (prise de rendez-vous en ligne, boutique…), rédaction de contenus, achat de photos : sur devis complémentaire.

ARTICLE 8 — OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client fournit des contenus exacts dont il détient les droits et demeure seul responsable des informations publiées, notamment de ses informations professionnelles réglementées (titre, numéros d'enregistrement, tarifs).

ARTICLE 9 — DURÉE ET RÉSILIATION

Sans engagement de durée. Le client résilie à tout moment par email à anthony@dxworks.fr ; la résiliation prend effet à la fin du mois en cours, déjà réglé, sans autre prélèvement ni remboursement au prorata (hors garantie de l'article 3). DX Works peut mettre fin à l'abonnement avec un préavis de 30 jours.

ARTICLE 10 — PROPRIÉTÉ ET FIN DE CONTRAT

Le nom de domaine est enregistré au nom du client, qui en reste seul propriétaire, pendant et après l'abonnement, comme de ses contenus. Le code, la structure et le design du site restent la propriété de DX Works et sont mis à disposition du client pendant l'abonnement. À la fin de l'abonnement, le site est mis hors ligne et DX Works remet au client ses contenus sur demande formulée dans les 30 jours.

ARTICLE 11 — DONNÉES PERSONNELLES

Pour les données collectées via le site (formulaire de contact), le client est responsable de traitement et DX Works sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD : traitement sur seule instruction du client, hébergement sécurisé, confidentialité, aucune réutilisation ni cession, suppression ou restitution en fin de contrat. Le formulaire n'est pas destiné à recevoir des données de santé.

ARTICLE 12 — RESPONSABILITÉ

DX Works est tenu d'une obligation de moyens quant à la disponibilité du site, hors maintenance et incidents indépendants de sa volonté. Sa responsabilité est limitée aux dommages directs et plafonnée aux sommes versées par le client au cours des 12 derniers mois.

ARTICLE 13 — DROIT APPLICABLE

Droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable ; à défaut, le litige relève de la juridiction compétente selon les règles de droit commun.